

Direction de l'enseignement, de la recherche
et de l'innovation

PROCÉDURE

GESTION DES INTÉRÊTS EN RECHERCHE

N° Procédure : PRO-029	Responsable de l'application : Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation	
N° Politique/Règlement associé : POL-049		
Approuvée par : Comité de direction	Date d'approbation : 2026-05-05	Date de révision : 2030-05-05
Destinataires : Chercheurs, étudiants, cadres, employés, gestionnaires de fonds, personne désignée pour la conduite responsable en recherche, personnel de recherche contractuel		

1. ÉTAPES COMMUNES

- 1.1. Se référer à la Politique - *Gestion des conflits intérêts en recherche* (POL-049) et, au besoin, consulter également toute autre politique ou tout règlement pertinent de l'établissement, notamment en matière de conflits d'intérêts ou d'exclusivité de fonctions applicable à certains employés.
- 1.2. Consulter la Politique - *Intégrité et conduite responsable en recherche* (POL-014) et sa procédure associée (PRO-010), et au besoin le REG-015, pour la procédure à suivre dans les cas de manquements présumés à l'intégrité scientifique et à la conduite responsable en recherche. À noter qu'une mauvaise gestion des intérêts en recherche, y compris l'absence de déclaration des intérêts, constitue un manquement au sens de la POL-049 et de la POL-014.

2. ÉTAPES SPÉCIFIQUES – CIUSSS-EMTL

- 2.1. S'assure que le suivi des mesures prises pour la gestion des intérêts en recherche est effectué avec rigueur, impartialité, rapidité, de façon confidentielle, et ce, dans le respect des droits des Personnes impliquées.

3. ÉTAPES SPÉCIFIQUES – PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

- 3.1. Désigne une personne qui devra s'assurer du respect de la conduite responsable en recherche ainsi que son substitut.

4. ÉTAPES SPÉCIFIQUES – DÉCLARANT

- 4.1. Remplit la déclaration annuelle et la soumet avant la date limite indiquée dans le courriel transmis par la DERI à toute personne impliquée, directement ou indirectement, dans des activités de recherche menées au CIUSSS-EMTL. Cette déclaration doit toujours être transmise : au moyen du formulaire *Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche* (Annexe I) ; ou par le dépôt d'une copie de toute déclaration équivalente déjà soumise à une autre entité (par exemple une

université). Les formulaires complétés doivent être déposés à la direction administrative de la DERI et seront alors transmis à la Personne désignée pour la conduite responsable en recherche ;

- 4.2. Fait une mise à jour annuelle de sa déclaration de conflits d'intérêts. Si un nouveau conflit survient au cours de l'année, la personne concernée a la responsabilité et doit actualiser sa déclaration sans délai, afin d'assurer l'exactitude et la transparence des informations.
- 4.3. Procède, à chaque début de projet chez l'humain, à la divulgation d'absence ou de présence, le cas échéant, de toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner, et ce, à l'aide du formulaire de *Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche* (Annexe I) et, lorsque le financement d'un projet de recherche implique un organisme Subventionnaire (tel que définie aux annexes 1 et 2 de la POL-049)¹, du formulaire de *Déclaration d'intérêts financiers significatifs* (Annexe II). Pour les projets de recherche impliquant des participants humains, les formulaires complétés doivent être transmis à la personne désignée pour la conduite responsable en recherche, selon les modalités de transmission en vigueur (courriel ou toute plateforme électronique dédiée, le cas échéant) ;
- 4.4. Indique toute mesure qui a été mise en œuvre par lui-même ou par de tierces parties ainsi que celles qui sont proposées afin d'éliminer le conflit d'intérêts ou d'en réduire au maximum l'impact ;
- 4.5. S'assure que le formulaire d'information et de consentement indique les implications commerciales, le cas échéant ;
- 4.6. Peut interpeller le Comité d'éthique de la recherche (CER) afin d'obtenir du soutien sur les mesures à prendre pour réduire les situations de conflit d'intérêts. Le CER peut également l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des conflits d'intérêts en recherche.
- 4.7. Rencontre la Personne désignée pour la conduite responsable en recherche afin de lui livrer davantage d'information et de contexte quant au formulaire de déclaration qu'il a complété et de convenir, le cas échéant, des mesures qu'elle suggère de prendre pour résoudre ou prévenir le conflit d'intérêts et/ou le conflit d'intérêts financiers et des modalités de suivi ;
- 4.8. Remplit son obligation en rencontrant la personne désignée pour la conduite responsable en recherche lorsque qu'un conflit d'intérêts est porté à son attention par un tiers. Lors de cette rencontre, il fournit toutes les informations nécessaires à l'analyse préliminaire afin de permettre d'évaluer l'existence possible d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.
- 4.9. Reçoit les conclusions émises, s'il y a lieu, par le comité d'évaluation du conflit d'intérêts *ad hoc* en recherche de la part de la Personne désignée pour la conduite responsable en recherche ;
- 4.10. En cas d'insatisfaction quant à la décision prise par le comité d'évaluation du conflit d'intérêt *ad hoc* en recherche, il peut demander une révision de cette décision en précisant par écrit les motifs de la demande et les mesures qu'il propose de mettre en œuvre ;
- 4.11. Met en œuvre le plan de gestion convenu avec la Personne désignée pour la conduite responsable en recherche ou élaboré par le comité d'évaluation *ad hoc* ;

¹ Spécifiquement prévue pour la déclaration de tout intérêt financier significatif (IFS) au sens des règles DHHS, que le déclarant détient ou que l'un de ses Liens personnels détient, et qui a un rapport avec ses tâches ou ses responsabilités à titre de Chercheur au CIUSSS-EMTL. Les sous-contractants du CIUSSS-EMTL doivent aussi déclarer qu'ils se conforment aux règles DHHS et la déclaration des sous-contractants (conformément à l'article 94.4 (c) du 45 CFR Part 94) doit également être remise à la Personne désignée pour la conduite responsable en recherche.

- 4.12. Complète une nouvelle déclaration s'il se présente un cas de conflit d'intérêts non-prévu lors de la précédente déclaration.

5. ÉTAPES SPÉCIFIQUES – DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- 5.1. S'assure d'envoyer un courriel à toute personne impliquée, directement ou indirectement, dans des activités de recherche menées au CIUSSS-EMTL afin de leur demander de remplir la déclaration annuelle par le biais du formulaire de *Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche* (Annexe I) ou de soumettre une copie de toute déclaration équivalente² soumise à une autre entité (ex. Université de Montréal)
- 5.2. S'assure que les personnes visées reçoivent une formation initiale, ainsi que des activités de formation continue, sur la gestion des conflits d'intérêts en recherche ;
- 5.3. Veille à ce que les Chercheurs s'acquittent de leurs responsabilités quant au respect des plans de gestion des conflits d'intérêts soumis;
- 5.4. Conserve toutes les déclarations de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels aux fins de reddition de comptes, au besoin, auprès des organismes subventionnaires et ce, conformément aux normes en vigueur dans au CIUSSS-EMTL.

6. ÉTAPES SPÉCIFIQUES – COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR)

- 6.1. Soutient, lorsqu'interpellé, les Chercheurs sur les mesures à prendre afin de réduire les situations de conflit d'intérêts;
- 6.2. Soutient, lorsqu'interpellé, les Chercheurs dans l'élaboration des plans de gestion des conflits d'intérêts en recherche;
- 6.3. Prend acte de l'analyse effectuée par le comité d'évaluation *ad hoc* et en module l'importance :
- dans l'évaluation d'un projet singulier;
 - dans les clauses normatives devant apparaître au Formulaire d'information et de consentement (FIC);
 - sur la population à l'étude et son recrutement.

7. ÉTAPES SPÉCIFIQUES – PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE³

7.1 DÉCLARATION : ÉVALUATION ET DÉCISION

- 7.1.1 Reçoit les informations relatives à la *Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche* (Annexe I);
- 7.1.2 Reçoit les informations relatives à la *Déclaration d'intérêts financiers*

² La DERI se réserve le droit d'exiger la complétion du formulaire de Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche (Annexe I) si elle estime que le formulaire soumis ne répond pas aux attentes de l'établissement.

³ Tel que précisé dans la politique associée à la présente procédure (POL-049), la Personne désignée pour la conduite responsable en recherche peut être remplacé par un substitut lorsqu'elle se trouve elle-même en situation de conflit d'intérêts ou lorsqu'un dossier doit être traité en son absence.

- significatifs* (Annexe II);
- 7.1.3 **Reçoit** les informations relatives à toute dénonciation d'un conflit d'intérêts en recherche, présentée **par écrit** par un tiers qui estime qu'une situation de conflit réel, apparent ou potentiel pourrait influencer les actes ou les décisions de toute personne impliquée dans la réalisation d'activités de recherche. Cette dénonciation doit être **faite de manière nominative**; toutefois, l'identité du dénonciateur sera **protégée de façon confidentielle**, sauf si une divulgation est requise par la loi.
 - 7.1.4 **S'assure** d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes et, au besoin, rencontre le déclarant afin de mieux comprendre le contexte et les détails inscrits dans le ou les formulaires de déclaration. Elle note également, lorsque nécessaire, les mesures proposées par le déclarant pour résoudre ou prévenir le conflit d'intérêts qu'il soit financier ou non ainsi que les modalités de suivi;
 - 7.1.5 Lorsque cela s'avère nécessaire, convoque et anime un comité d'évaluation des conflits d'intérêts *ad hoc* composé de personnes compétentes et formées pour l'évaluation dudit conflit d'intérêts et du plan de gestion, et ce, au cas par cas;
 - 7.1.6 Détermine avec le comité *ad hoc* si les faits révélés dans l'Annexe I constituent un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel et/ou détermine avec ce comité si les faits révélés dans l'Annexe II constituent un conflit d'intérêts financiers significatifs;
 - 7.1.7 Détermine, s'il y a lieu, avec le comité d'évaluation des conflits d'intérêts *ad hoc* le plan de gestion des conflits d'intérêts déclarés et/ou du conflit d'intérêt financiers;
 - 7.1.8 En cas de conflit d'intérêts déclaré, transmet au déclarant la décision rendue, ou celle du comité qu'elle préside, en lui remettant le Plan de gestion des conflits d'intérêts dûment rempli;
 - 7.1.9 Recueille la signature du déclarant lorsque celui-ci accepte le plan proposé et s'assure du retour du document signé;
 - 7.1.10 Si le déclarant n'est pas satisfait de la décision, l'informe de la possibilité de soumettre une demande de révision;
 - 7.1.11 Communique la décision relative au plan de gestion aux personnes concernées et impliquées dans le dossier et fait parvenir une copie du formulaire dûment complété à la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation;
 - 7.1.12 À la demande du déclarant, peut le rencontrer pour lui présenter les mesures à mettre en place afin de résoudre ou prévenir le conflit d'intérêts, ainsi que le délai accordé pour leur mise en œuvre ;
 - 7.1.13 En cas de demande de révision, convoque à nouveau le comité d'évaluation des conflits d'intérêts *ad hoc* pour entendre la personne;
 - 7.1.14 S'assure que les plans de gestion des conflits d'intérêts soient suivis en effectuant des contrôles de surveillance; lorsqu'il est question de la mise en place d'un plan de gestion conformément à un conflit d'intérêts financiers, ces contrôles de surveillance doivent se poursuivre jusqu'à la réalisation complète du projet de recherche financé par l'Organisme Subventionnaire.

7.2 COMPTES RENDUS (FCOI REPORT) DES CONFLITS D'INTÉRÊTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS

- 7.2.1 Transmet à l'Organisme Subventionnaire, selon les instructions émises par ce dernier, un compte-rendu (*FCOI report*) à l'égard d'un conflit d'intérêts financiers que le comité d'évaluation des conflits d'intérêts *ad hoc* a jugé problématique et détaillant la mise en place d'un plan de gestion du conflit d'intérêts qui est conforme aux règles *Department of Human Health Services* (DHHS) américain. Un tel compte rendu n'a pas à être soumis si le conflit d'intérêts financiers a été identifié et qu'il a pu être éliminé avant l'utilisation des fonds reliée au projet de recherche;
- 7.2.2 Transmet, dans le délai prescrit, à l'Organisme Subventionnaire concerné un compte-rendu du conflit d'intérêts financiers jugé problématique s'il est déclaré après que le projet de recherche soit démarré;
 - 7.2.2.1 S'assure qu'un plan de gestion du conflit d'intérêts financiers conforme aux règles DHHS a été mis en place;
 - 7.2.2.2 Effectue une révision rétrospective des activités du Chercheur et du projet de recherche, en conformité avec l'article 7.4.1 de la présente procédure;
 - 7.2.2.3 Si applicable, effectue un rapport de mitigation conformément à l'article 7.4.2.5 de la présente procédure;
 - 7.2.2.4 Inclue aux comptes-rendus, prévus aux articles 7.2 de la présente procédure, les informations requises à l'article 94.5 (b) (3) du Titre 45 CFR *Part* 94 (voir Annexe 1, POL-049);
- 7.2.3 Fournit, aux Organismes Subventionnaires ayant déjà reçu un compte-rendu pour un conflit d'intérêts financiers déclaré en cours de projet, un compte-rendu annuel qui précise l'état du conflit d'intérêts financiers et tout changement dans le plan de gestion du conflit d'intérêts et ce, pour la durée du projet de recherche de la manière et dans les délais exigés par l'Organisme Subventionnaire concerné. Ce compte-rendu annuel doit préciser si le conflit d'intérêts est encore géré ou s'il n'existe plus.

7.3 MESURES INTÉRIMAIRES DEVANT ÊTRE IMPOSÉES SI NOUVEL INTÉRÊT EN COURS DE RECHERCHE

- 7.3.1 Révise dans les soixante (60) jours suivants la déclaration d'intérêts financiers significatifs transmise par un nouveau Chercheur impliqué dans un projet de recherche financé par un Organisme Subventionnaire ou par un Chercheur, déjà impliqué dans un projet, déclarant un nouvel intérêt financier significatif;
- 7.3.2 Détermine, en collaboration avec le comité d'évaluation des conflits d'intérêts *ad hoc*, si cet intérêt est lié aux Organismes Subventionnaires et si un conflit d'intérêts existe;
- 7.3.3 Si applicable, impose des mesures intérimaires pour la gestion du conflit d'intérêts à l'égard de ce Chercheur, et ce, dans l'attente de la mise en place d'un plan de gestion du conflit d'intérêts.

7.4 DÉCLARATION TARDIVE OU RÉTROACTIVE D'UN INTÉRÊT FINANCIER SIGNIFICATIF

- 7.4.1 Révise, dans les soixante (60) jours de ce constat et en collaboration avec le comité d'évaluation des conflits d'intérêts *ad hoc*, l'intérêt financier significatif identifié;
- 7.4.2 Détermine si cet intérêt financier significatif est lié aux Organismes Subventionnaires et si un conflit d'intérêt existe. Le cas échéant :
 - 7.4.2.1 Élabore, en collaboration avec le comité d'évaluation *ad hoc* et de façon intérimaire, un plan de gestion qui détaille les actions à prendre pour la gestion de ce conflit d'intérêts financiers et s'assure de son actualisation;
 - 7.4.2.2 Effectue, dans les cent vingt (120) jours de la prise de connaissance du conflit d'intérêts financiers, une révision rétrospective des activités du Chercheur et du projet financé par un Organisme Subventionnaire de façon à déterminer si la conception, la conduite ou les résultats de cette recherche ou de toute portion de celle-ci ont été biaisés;
 - 7.4.2.3 Documente cette révision rétrospective tel que prévu à l'article 94.5 (a) (3) (ii) (B) du Titre 45 CFR Part 94 (voir Annexe 1, POL-049);
 - 7.4.2.4 Met à jour, suite à cette révision rétrospective, le compte-rendu (*FCOI report*) à l'égard d'un conflit d'intérêts financiers précédemment soumis à l'Organisme Subventionnaire concerné et précise les actions qui seront prises afin de gérer le conflit d'intérêts financiers;
 - 7.4.2.5 Avise, si suite à la révision en 7.4.2.2 un biais a été identifié, l'Organisme Subventionnaire finançant le projet de recherche de ce biais et soumet un rapport de mitigation. Ce rapport doit prévoir les éléments documentés pendant la révision rétrospective, une description de l'impact du biais sur le projet de recherche et le plan d'action ou les actions déjà prises afin d'éliminer ou de minimiser les effets du biais;
 - 7.4.2.6 Transmet annuellement à l'Organisme Subventionnaire un compte-rendu de ce conflit d'intérêts jusqu'à la fin du projet de recherche.

7.5 CONSÉQUENCES ASSOCIÉES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS FINANCIERS

- 7.5.1 Avise l'Organisme Subventionnaire concerné par le conflit d'intérêts financiers significatif des actions qui ont été prises si (i) un Chercheur fait défaut de se conformer à la présente procédure, à la POL-049 ou au plan de gestion du conflit d'intérêts financiers ou; (ii) il appert que la conception, la conduite ou les résultats du projet de recherche du Chercheur ont été biaisés en raison de ce défaut;
- 7.5.2 Requiert, pour tout projet de recherche qui constitue un essai clinique (i) financé par un Organisme Subventionnaire qui a pour objectif d'évaluer l'efficacité, la sécurité d'un médicament, d'un équipement médical, ou d'un traitement ou; (ii) qui a été conçu, conduit ou dont les résultats émane d'un Chercheur qui n'a pas déclaré ou géré un conflit d'intérêts financiers conformément à la présente procédure, que le Chercheur (a) divulgue ce

conflit d'intérêts financiers avant toute présentation des résultats de ce projet de recherche et, (b) amende ses précédentes publications afin d'y indiquer ce conflit d'intérêts.

7.6 DEMANDE D'ACCÈS AUX DÉCLARATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 7.6.1 Avant toute dépense des fonds provenant d'un Organisme Subventionnaire, le CIUSSS-EMTL met à la disposition du public, par l'intermédiaire de son site internet ou en répondant par écrit, dans les cinq (5) jours ouvrables de toute demande d'accès, un intérêt financier significatif qui lui a été divulgué et qui rencontre tous les critères suivants :
- (i) A été déclaré à la Personne désignée pour la conduite responsable en recherche et est toujours maintenu par la Personne impliquée du CIUSSS-EMTL qui l'a déclaré;
 - (ii) A été confirmé par le comité d'évaluation du conflit d'intérêts *ad hoc* comme étant un intérêt financier significatif réel et lié à un projet financé par un Organisme subventionnaire.
- 7.6.2 S'assure que les informations qui doivent être mise à la disposition du public par l'intermédiaire du site internet du CIUSSS-EMTL ou qui doivent être livrées dans le cadre d'une demande d'accès à l'information dans les cinq (5) jours ouvrables de cette demande, comprennent, au minimum, celles prévues à l'article 94.5 (a) (5) (ii) du Titre 45 CFR Part 94 (voir Annexe 1, POL-049);
- 7.6.3 Met annuellement à jour les informations publiées sur le site internet du CIUSSS-EMTL :
- 7.6.3.1 Procède à une mise à jour des informations dans les soixante (60) jours de la réception ou de l'identification d'un intérêt financier significatif qui n'avait pas été divulgué précédemment ou d'un nouvel intérêt financier significatif, dans la mesure où cet intérêt financier significatif constitue un conflit d'intérêts financiers et qu'il affecte un projet financé par un Organisme Subventionnaire. Le site internet doit préciser la date de la dernière mise à jour et qu'il est sujet à des mises à jour conformément à ce qui est précédemment mentionné;
- 7.6.4 Précise, à la suite de demandes d'accès à l'information au sujet des informations prévues au présent article 7, que ces informations ne sont pas publiquement accessibles sur le site internet du CIUSSS-EMTL et que l'information qu'elle divulgue est à jour en date de sa réponse, mais que celle-ci est sujette à des mises à jour annuelles ou dans les soixante (60) jours de l'identification d'un nouveau conflit d'intérêts financiers;
- 7.6.5 Assure la disponibilité, pour une période minimale de trois (3) ans suivant la dernière mise à jour, de toute information relative à un intérêt financier significatif ayant été publiée sur le site Internet du CIUSSS-EMTL ou divulguée dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

8. ÉTAPES SPÉCIFIQUES – DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

- Soutient les déclarants dans la complétion du formulaire de *Déclaration et gestion des intérêts en recherche* (Annexe I) et du formulaire *Déclaration d'intérêts financiers significatifs* (Annexe II);

9. ÉLABORATION, RÉDACTION ET MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE

9.1. Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation

Responsable de l'élaboration, de la rédaction et de la mise à jour de la procédure.

9.2. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique Direction des ressources humaines Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

Directions et comité ayant participé à l'élaboration, la rédaction et la mise à jour de la procédure.

9.3. Calendrier de révision de la procédure

La présente procédure devra être révisée tous les 4 ans ou plus rapidement en fonction des besoins.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entre en vigueur le jour de son adoption par le Comité de direction et annule, par le fait même, toute procédure en cette matière adoptée antérieurement dans l'une des installations administrées par le CIUSSS-EMTL.

11. ANNEXE

Annexe 1 – *Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche*

Annexe 2 – *Déclaration d'intérêts financiers significatifs*



ANNEXE 1

Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche

Avant de remplir cette déclaration, veuillez lire attentivement la **Politique sur la gestion des conflits d'intérêts** (POL-049) ainsi que **Politique sur l'intégrité et la conduite responsable en recherche** (POL-014).

Section 1 – Identification

Nom, prénom du déclarant: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Département, unité ou service: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Section 2-Types de déclarations

Quel type de déclaration faites-vous ? **Cochez :**

- Déclaration **initiale** (je n'ai jamais rempli une déclaration de conflits d'intérêts)
- Déclaration **annuelle**
- Déclaration **proactive** (je signale tout changement à ma déclaration initiale ou annuelle)
- Déclaration pour un **projet de recherche chez l'humain** (je divulgue, au début de chaque projet, la présence ou l'absence de toute situation de conflits d'intérêts réelle, potentielle ou apparente)

Section 3 – Déclaration de conflits d'intérêts

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Veillez cocher la situation applicable :

Aucun intérêt : Je déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts tel que défini dans la Politique sur la gestion des conflits d'intérêts (POL-049) et dans la Politique sur l'intégrité et la conduite responsable en recherche (POL-014). Je m'engage à faire, dans le futur, une déclaration proactive afin de signaler tout changement à ma situation.

Intérêts apparents, potentiels ou réels : Je déclare avoir des conflits d'intérêts apparents, potentiels ou réels.

Description de la situation

Je, soussigné(e), estime être en conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel pour les motifs suivants :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(Joindre des pages supplémentaires si nécessaire)

Si les faits décrits dans la section ci-dessus concernent vos relations avec des tiers ou des entreprises, inscrivez toutes les informations pertinentes, notamment :

- le nom des tiers concernés et vos relations avec ces personnes;
- le détail des avantages financiers pertinents (par exemple : droit de propriété, actions, honoraires, compensations financières, etc.);
- le nom de vos Liens personnels ou professionnels⁴, tel que défini à la POL-049, et vos relations avec ces personnes et la nature générale de toute implication de celles-ci ;
- la nature de vos activités consistant à fournir des conseils ou des services professionnels (incluant la participation à un conseil d'administration ou à un conseil de direction ou autres) et la rémunération à laquelle elle donne lieu;
- tous les détails de l'utilisation projetée ou anticipée des ressources du CIUSSS-EMTL.

Lorsque des renseignements concernent une personne identifiée comme lien personnel ou professionnel, le déclarant doit :

- avoir obtenu préalablement le consentement libre, éclairé, spécifique et documenté de cette personne à la divulgation des renseignements la concernant ;
- être en mesure de démontrer, sur demande, l'existence de ce consentement.
- à défaut d'obtenir un tel consentement, s'abstenir de communiquer tout renseignement permettant d'identifier cette personne et limiter la divulgation à des informations non nominatives, présentées de manière suffisamment générale afin d'éviter toute identification directe ou indirecte ; dans un tel cas, un suivi particulier devra être effectué par la personne désignée pour la conduite responsable en recherche afin de déterminer la conduite à tenir ainsi que les impacts de cette déclaration incomplète.

Section 4 – Signature du déclarant

Je déclare avoir lu la *Politique sur la gestion des conflits d'intérêts* (POL-049) ainsi que la *Politique sur l'intégrité et la conduite responsable en recherche* du CIUSSS-EMTL (POL-014) ainsi que les annexes qui s'y rattachent. Je comprends que les informations fournies dans la présente « *Déclaration sur les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels en recherche* » sont requises pour des fins d'application de cette politique et que les renseignements personnels qu'elle contient sont protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1*. Je consens à leur utilisation aux fins d'examiner s'il existe ou non une situation de conflits d'intérêts.

⁴ Aux fins de la présente déclaration :

- Liens personnels : incluent les conjoints et les personnes physiques unies par les liens du sang, du mariage, de l'union civile, de l'union de fait, de l'adoption, par des liens d'amitié significatifs ou toute autre personne avec qui existe une relation intime.
- Liens professionnels : incluent toute personne agissant à titre de conseiller, consultant, employé, dirigeant ou administrateur d'une personne morale, ou détenant des intérêts financiers, pécuniaires ou décisionnels dans une organisation en relation avec le CIUSSS-EMTL. Le fait d'être actionnaire minoritaire d'une société inscrite en bourse est permis, à condition de ne pas être un initié au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières (RLRQ, c. V-1.1)*.

De plus, dans l'éventualité où la diffusion de certaines informations est considérée nécessaire pour gérer un conflit déclaré, je comprends que je serai consulté et que j'aurai l'occasion de donner un consentement éclairé.

J'atteste avoir obtenu le consentement libre, éclairé, spécifique et documenté de toute personne dont des renseignements sont divulgués dans la présente déclaration en raison d'un lien personnel ou professionnel.

Je n'ai pas obtenu le consentement de la ou des personnes concernées.

Signature

Date _____

Espace réservé à la direction administrative de la DERI	
Reçu le :	
Reçu par :	
Signature :	

Cette attestation confirme que la déclaration a été reçue et traitée conformément aux procédures en vigueur au CIUSSS-EMTL.

Section 5 – Avis

Je, soussigné(e), _____
(nom, prénom et titre)

déclare avoir évalué et pris
connaissance de la
présente *Déclaration de
conflits d'intérêts en
recherche* complétée par
____(nom du déclarant)

À mon avis, les faits décrits :

- ne constituent pas une situation de conflit d'intérêts;
- constituent une situation de conflit d'intérêts réel;
- constituent une situation de conflit d'intérêts potentiel;
- constituent une situation de conflit d'intérêts apparent.

Pour gérer cette situation, les mesures suivantes doivent être prises :

Signature

Date _____

Section 6- Engagement

Je, soussigné(e), _____
(nom, prénom)

signataire de la présente *Déclaration de conflits d'intérêts en recherche*, déclare être d'accord sur les mesures décrites ci-dessus et m'engage à les respecter.

Signature

Date _____



ANNEXE 2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS

Afin de compléter adéquatement ce formulaire de Déclaration des intérêts financiers significatifs, veuillez lire attentivement la **Politique sur l'intégrité et la conduite responsable en recherche** (POL-014), la **Politique sur la déclaration et la gestion des intérêts en recherche** (POL-049) de même que les procédures en découlant (PRO-010 et PRO-029).

Nous vous conseillons de télécharger ce formulaire sur votre ordinateur afin de pouvoir le compléter, le sauvegarder dans vos documents et le transférer lorsque nécessaire.

Cette déclaration peut être transmise dans la plateforme **Nagano** lors de la soumission initiale d'un projet de recherche (formulaire F11) ou lors du renouvellement annuel du projet (formulaire F9) dans la section sur les conflits d'intérêts, ou en tout temps via la notification d'information supplémentaire (formulaire F2). Cette déclaration sera directement transmise à la personne désignée pour la conduite responsable en recherche.

À l'issue de la transmission de cette déclaration d'intérêts en recherche, la personne désignée pour la conduite responsable en recherche vous contactera afin de discuter de la situation présentée et des mesures à prendre, s'il y a lieu.

Cette déclaration **s'ajoute** à la *Déclaration et gestion des intérêts en recherche* (Annexe I) de la présente Procédure (PRO-029). Cette déclaration est mise en place afin de répondre aux exigences du règlement 42 CFR Part 50, *subpart F* et 45 CFR Part 94 du *Department of Human Health Services* (DHHS) américain. Elle est destinée aux chercheurs et personnes impliqués dans la recherche déposant une demande de subvention à un organisme en santé américain ou dont la recherche est subventionnée ou en collaboration avec un organisme en santé américain ou qui participeront à une telle recherche.

Avant de compléter ce formulaire de *Déclaration des intérêts financiers significatifs*, vous devez avoir obtenu le consentement de vos Liens personnels et/ou professionnels, tel que défini à la POL-049, pour la déclaration des intérêts financiers significatifs les concernant.

Section A – IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Date de la présente déclaration : _____

Prénom et nom : _____

Direction / département / unité / service : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

Date de votre dernière formation sur les conflits d'intérêts-DHHS : _____

Cette déclaration est faite :

- au moment de la soumission d'une demande de subvention
- pour déclaration annuelle
- pour déclarer un nouvel intérêt financier
- pour déclarer un voyage sponsorisé ou des remboursements de voyage
- à la demande de l'établissement

Par compensation financière, on entend tout salaire, frais de consultant, honoraires, droits d'auteur versés, revenus ou intérêts liés à des droits de propriété intellectuelle par un établissement autre que le CIUSSS-EMTL.

1) Indiquer si durant les 12 derniers mois ou dans les 12 prochains mois, vous (ou l'un de vos Liens personnels ou professionnels) avez perçu ou comptez percevoir des compensations financières pour des services professionnels reliés à vos responsabilités institutionnelles (recherche, enseignement, pratique professionnelle, administration) :

i) J'ai reçu ou je compte recevoir des compensations financières externes.

NON

OUI

ii) Un de mes Liens personnels ou professionnels a reçu ou compte recevoir des compensations financières.

NON

OUI

2) Indiquer si durant les 12 derniers mois ou dans les 12 prochains mois, vous (ou l'un de vos Proches) déteniez ou comptez acquérir des compensations financières d'une institution autre que le CIUSSS-EMTL qui seraient, d'une quelconque façon, reliés à vos responsabilités institutionnelles, et dont la valeur totale est supérieure ou égale à \$ 5 000 USD⁵, incluant : salaire, paiement pour services rendus (frais de consultation, honoraires, etc.), participation ou intérêts dans une compagnie ou une autre organisation (action, options d'achats, etc.) :

i) Je détiens ou je compte acquérir une participation ou des intérêts dans une compagnie ou une organisation.

NON

OUI

ii) Un de mes Liens personnels ou professionnels détient ou compte acquérir une participation ou des intérêts dans une compagnie ou une organisation.

NON

OUI

⁵ National Institutes of Health (NIH). (2011). *Responsibility of Applicants for Promoting Objectivity in Research for which Public Health Service Funding is Sought* (42 CFR Part 50, Subpart F; 45 CFR Part 94). Federal Register, 76(165), 53256–53293.

- 3) Indiquer si durant les 12 derniers mois ou dans les 12 prochains mois, vous (ou l'un de vos Proches) avez obtenu ou comptez obtenir d'une institution autre que le CIUSSS-EMTL des revenus ou des intérêts liés à des droits de propriété intellectuelle, qui pourraient avoir un lien avec vos responsabilités institutionnelles :
- i) J'ai obtenu ou je compte obtenir des revenus ou des intérêts liés à des droits de propriété intellectuelle.
 - NON
 - OUI

 - ii) Un de mes Liens personnels ou professionnels a obtenu ou compte obtenir des revenus ou des intérêts liés à des droits de propriété intellectuelle
 - NON
 - OUI
- 4) Indiquer si durant les 12 derniers mois ou dans les 12 prochains mois, vous (ou l'un de vos Proches) avez effectué ou comptez effectuer un voyage commandité ou obtenu des remboursements pour un voyage par une institution, autre qu'une institution d'enseignement supérieur américaine, par un hôpital universitaire américain ou par un centre ou une institution de recherche affiliée à une institution d'enseignement supérieur américaine qui serait, d'une quelconque façon, relié à vos responsabilités institutionnelles :
- i) J'ai effectué ou je compte effectuer un voyage commandité ou j'ai obtenu ou compte obtenir des remboursements pour un voyage.
 - NON
 - OUI

 - ii) Un de mes Liens personnels ou professionnels a effectué ou compte effectuer un voyage commandité ou a obtenu ou compte obtenir des remboursements pour un voyage.
 - NON
 - OUI

Si vous avez répondu OUI à une des questions précédentes, veuillez compléter une description de l'intérêt financier pour chaque intérêt identifié (Section B).

Autrement, merci de compléter et de transmettre, via Nagano (s'il s'agit d'un projet de recherche chez l'humain), la présente annexe ainsi que le formulaire de Déclaration et gestion des conflits d'intérêts en recherche dûment complétés.

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente annexe sont exacts et complets.

Je m'engage à déclarer toute situation qui surviendrait entre la date de ma signature ci-après et la prochaine déclaration annuelle et qui viendrait modifier ma situation ou celle de l'un de mes Proches.

Date _____

Signature _____

Section B – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS

Veillez transmettre, via Nagano (s'il s'agit d'un projet de recherche chez l'humain), la présente annexe dûment complétée.

Pour chaque intérêt financier déclaré, veuillez préciser le nom de la personne concernée et le cas échéant son lien avec vous :

- Vous-même
- Un Lien personnel ou professionnel

Nom et lien :

Type d'intérêt :

- Voyage ou remboursement de frais de voyage
- Salaire, frais de consultant, honoraires
- Revenus ou intérêts liés à des droits de propriété intellectuelle
- Droits d'auteur
- Actions ou options d'achat

Montant de la compensation financière ou de l'intérêt financier :

Institution ou Organisation externe payeur :

Adresse de l'institution ou de l'organisation externe :

Description (pour les voyages, indiquez le but, la destination et la durée du voyage) :

(Joindre des pages supplémentaires si nécessaire)

Je déclare que les renseignements fournis dans la section B de la présente annexe sont exacts et complets.

Je m'engage à déclarer toute situation qui surviendrait entre la date de ma signature ci-après et la prochaine déclaration annuelle, dans un délai de trente (30) jours, et qui viendrait modifier ma situation ou celle d'un de mes Proches.

Date _____

Signature _____